

Association Les Rôlistes Gonfaronnais
1 Hameau des Plaines
83590 GONFARON

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire n°1

Le Sept septembre deux-mille dix-neuf à vingt heures, les membres de l'association Les Rôlistes Gonfaronnais se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de l'association, 1 Hameau des Plaines 83590 GONFARON.

Sont Présents :

M. GLEIZE Martin,

M. BOISSON Frédéric,

Mme BOISSON Anne,

L'assemblée générale désigne Mme BOISSON ANNE en qualité de présidente de séance et M. GLEIZE Martin en qualité de secrétaire de séance.

Mme La présidente de séance rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption du montant des cotisations des membres de l'Association ;
- Décision d'ouverture d'un compte bancaire pour l'Association ;
- Décision de demander la mise à disposition d'une salle à disposition de l'Association par la Mairie de Gonfaron ;
- Décision de demander des subventions publiques pour contribuer au fonctionnement et à l'objet de l'association;

Mme La présidente de séance ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

*

*

*

AB -

FB -

NG

DELIBERATION N°1 : Madame La présidente propose que la cotisation annuelle, pour la période courant du 01 septembre 2019 au 31 août 2020, soit fixée à 10 euros.

Les membres de l'assemblée ne formulent aucune objection à cette proposition.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Les membres de l'Association adoptent à l'unanimité la fixation de la cotisation annuelle, pour la période courant du 01 septembre 2019 au 31 août 2020, à la somme de 10 euros.

DELIBERATION N°2 : Madame La présidente propose que l'association ouvre un compte bancaire en l'agence de

Elle propose à l'assemblée de lui donner mandat ainsi qu'à Monsieur Le Trésorier pour effectuer cette opération.

Les membres de l'assemblée ne formulent aucune objection à cette proposition.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Les membres de l'Association adoptent à l'unanimité la décision d'ouvrir un compte bancaire en l'agence et donnent mandat à Mme ANNE BOISSON ou à M. FREDERIC BOISSON de procéder à cette ouverture.

DELIBERATION N°3 : Madame La présidente propose de demander la mise à disposition d'une salle pour l'Association par la Mairie de Gonfaron, et ce afin d'y pratiquer le jeu de rôles.

M. BOISSON fait remarquer que cela entraîne la nécessité d'une assurance. Il propose alors que l'Association souscrive une assurance association auprès de la pour un montant de 32,50 € annuel, assurance couvrant :

- L'assurance Responsabilité civile ;
- L'assurance dommages aux personnes ;
- L'assurance dommages aux biens de l'Association ;
- L'assurance dommages aux biens des participants ;
- L'assurance des locaux occupés de façon temporaire (- de 31 jours annuels) ;
- L'assurance annulation pour les manifestations ou les voyages.

Mme La Présidente propose à l'assemblée de lui donner mandat pour effectuer cette souscription. Elle propose de donner mandat à M. Le Secrétaire pour demander une salle auprès de la Mairie de Gonfaron.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AB - FB - MG

Les membres de l'Association adoptent à l'unanimité la décision de demander la mise à disposition d'une salle pour l'Association par la Mairie de Gonfaron afin d'y pratiquer le jeu de rôles et donnent mandat à Monsieur GLEIZE de le faire, ainsi qu'à Mme ANNE BOISSON de souscrire une assurance association auprès de la pour un montant de 32,50 € annuel.

DELIBERATION N°4 : Madame La présidente propose qu'il soit donné mandat à Monsieur Le Trésorier de solliciter des subventions publiques pour contribuer au fonctionnement et à l'objet de l'association.

Les membres de l'assemblée ne formulent aucune objection à cette proposition.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Les membres de l'Association donnent mandat à l'unanimité à M. FREDERIC BOISSON, pour solliciter des subventions publiques afin de contribuer au fonctionnement et à l'objet de l'association.

*

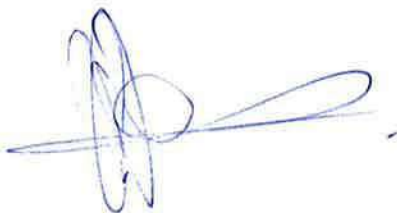
*

*

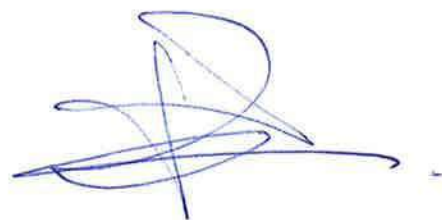
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne sollicitant la parole, Madame La Présidente lève la séance. Il est 20h45.

Fait à Gonfaron, le 07/09/2019

La Présidente, Anne BOISSON



Le Trésorier, Frédéric BOISSON



Le Secrétaire, Martin GLEIZE

